

## **Développement du tourisme vert, rénovations et aménagements importants dans les domaines agricoles et viticoles**

### **Demande de crédit-cadre**

*Préavis N° 2005/33*

Lausanne, le 19 mai 2005

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de 2'175'000 francs destiné à entreprendre des travaux en relation avec la mise en place d'offres de tourisme vert sur les domaines agricoles et viticoles, ainsi que d'autres travaux de rénovation et de réaménagements importants.

#### **2. Contexte général**

« Amélioration de l'accueil du public dans les forêts et vignobles, développement d'offres de tourisme rural ». C'est par ces mots que la Municipalité a exprimé dans son programme de législature 2002-2005 sa volonté d'ouvrir au public le patrimoine vert de la Ville. Pour suivre cette volonté, le service des FoDoVi a mandaté en 2003 le Service Romand de Vulgarisation Agricole et Prométerre pour étudier les « potentialités de développement d'une offre de tourisme vert sur certains domaines de la Ville ».

Il ressort de cette étude que le patrimoine bâti vert de la Ville est constitué de bâtiments pour la plupart remarquables, mais pas forcément adaptés ni conformes pour recevoir le public. Sur la base de ce constat, l'objectif du crédit-cadre sollicité est de permettre la réalisation de travaux sur les bâtiments des domaines qui représentent le meilleur potentiel pour les activités retenues suivantes :

- lieux d'accueil divers (chambres d'hôtes, dortoirs, espaces polyvalents) ;
- tables d'hôtes ;
- location de salle de séminaires / carnotzet ;
- vente directe ;
- centre d'information et de mise en réseau des offres de tourisme vert de la Ville

Afin de faire en sorte que ces activités puissent générer un revenu d'appoint, spécialement pour les vigneron concernés, il est prévu de rendre payante une bonne partie des prestations qui seront fournies dans le cadre de ces activités. Pour ce faire, il importe de respecter la Loi cantonale sur les Auberges et Débits de Boissons (LADB) qui fixe les modalités d'aménagement des locaux et la formation nécessaire à la pratique du tourisme rural pour les agriculteurs et les viticulteurs.

En ce qui concerne les domaines viticoles, un premier projet pilote de tables d'hôtes est en cours à Château Rochefort à Allaman. Il remporte un succès grandissant grâce aux compétences conjointes du vigneron-tâcheron et de son épouse (qui a suivi les cours adéquats de formation), et la vente directe de bouteilles (consommées sur place ou vendues à l'emporter) a sensiblement augmenté ces derniers mois. De manière générale, si le développement de ce type d'activités ne peut pas être une opération immédiatement lucrative pour la propriétaire, il a par contre l'avantage de créer des revenus d'appoint pour les exploitants et peut devenir un outil de communication très intéressant (mise en valeur du patrimoine et de la production par la vente directe). Enfin c'est également un intéressant moyen de renouveler la clientèle.

Pour toutes ces raisons, trois domaines viticoles ont été choisis, à savoir l'Abbaye de Mont à Mont-sur-Rolle, le Burignon à Chardonne et le Château Rochefort à Allaman, pour des travaux de remise en état et d'assainissement visant à assurer la sécurité et le confort des usagers tout en étant en conformité avec la législation.

Dans le cas du domaine de Burignon à Chardonne, en date du 20 octobre 2004, le vigneron-tâcheron titulaire du domaine a fait valoir son droit à une retraite anticipée le 1<sup>er</sup> novembre 2005. Sous le volet « Réaménagements importants », il est prévu de mettre à disposition de la famille du prochain exploitant un logement rénové et conforme au standard d'habitation d'aujourd'hui.

Pour ce qui concerne les domaines agricoles, il a été décidé de mettre l'accent sur le Chalet-des-Enfants appelé à devenir à la fois la vitrine du patrimoine vert de la Ville, la porte d'entrée dans les forêts du Jorat (en tous les cas les lausannoises) et le carrefour de la mise en réseau des offres de tourisme vert de la Ville. C'est ainsi qu'au lendemain de la réouverture de l'Auberge (Pâques 2005), une 2<sup>ème</sup> étape de travaux a été étudiée visant cette fois essentiellement le rural afin d'en faire un bâtiment multifonctionnel à même de répondre aux objectifs précités.

Un autre objet « agricole » figure dans ce préavis sous l'étiquette « Réaménagements ». Il a trait à la réalisation d'un troisième logement dans la partie habitable de la ferme des Saugealles (près de Montheron), afin de permettre au fermier actuel de résider avec sa famille sur le domaine, ce qui n'est actuellement pas possible puisque les deux générations précédentes de fermiers, à savoir l'oncle (qui aide encore à l'exploitation) et le grand-oncle nonagénaire occupent les deux seuls appartements existants. De plus, la réalisation de cet appartement supplémentaire s'inscrit opportunément avec la construction d'une installation de production de biogaz et d'un couplage chaleur-force qui fournira, à bon compte et de manière écologique, la chaleur pour toute la partie habitable de la ferme. Pour mémoire, il est rappelé que le domaine des Saugealles est le plus grand domaine agricole d'un seul tenant sur le territoire lausannois (44 ha) et que, compte tenu sa situation, sa vocation agricole semble assurée.

Le nombre, la nature et les degrés d'urgence différents de ces travaux, ainsi que les quelques mesures de planifications qu'ils impliquent, ne permettent pas de les inclure dans le budget de fonctionnement du Service des forêts domaines et vignobles, ni de présenter un préavis particulier pour chaque objet.

### **3. Bref historique des travaux importants déjà réalisés sur les domaines ces dernières années**

#### **Sur les domaines agricoles**

En remontant le temps jusqu'à la fin des années 1980 et en considérant les grands travaux sur les bâtiments agricoles réalisés par voie de préavis, on peut citer:

- le Chalet-des-Enfants, en 2004-2005, avec la réalisation de la 1<sup>ère</sup> étape de travaux touchant au réaménagement de l'Auberge, en 2002;

- Rovéréaz, de 2002 à 2004, via un crédit encore ouvert figurant dans le 2<sup>ème</sup> préavis « Agenda 21 » de 2001. Ces travaux ont concerné l'habitation (changement de la ferblanterie, réfection du corridor et de la salle de bains au rez-de-chaussée) et les ruraux principaux (réfection des charpentes et de la façade en pignon sur le local de coulage, reprises de crépi et rénovation de la fosse à purin);
- le Chalet-de-la-Ville, en 1996-1997, avec la réalisation d'une nouvelle halle-écurie et d'une fosse à purin ainsi que la construction d'un pavillon scolaire et de dépendances, en 1996 ;
- les Saugealles, en 1987-1988, avec la restauration et le réaménagement du rural, la réfection de l'écurie-grange à pont et la construction d'un nouveau hangar, en 1986.

D'autres travaux moins importants ont pu être réalisés sur les budgets d'entretien annuels. Pour les plus significatifs et les plus récents, on peut relever l'assainissement du rural d'Etagnières (démolition de l'écurie à veaux et réfection complète de la façade) en 2003, la remise en état du domaine de la Villaire (appartement et installations agricoles) pour l'accueil du nouveau fermier en 2002 et la construction d'un hangar en bois et d'un silo-fosse aux Cases en 2001.

### **Sur les domaines viticoles**

Les travaux effectués au Château Rochefort en 1984-1985 ont été suivis de la rénovation du Burignon en 1986. A l'Abbaye de Mont les travaux nécessaires ont pu être pris en charge par les budgets de fonctionnement.

Le préavis n° 172 a permis en 1992 de présenter les besoins des deux domaines du Dézaley et, dans un premier temps, de réaliser des premiers travaux concernant l'équipement vinicole au Clos des Moines. Ces travaux se sont terminés en 1994. Profitant de l'occasion offerte par les fouilles ouvertes par la commune de Puidoux, la Municipalité a pu, en 1995, résoudre le lancinant problème de l'épuration des eaux, assainir et moderniser l'adduction d'eau potable, du gaz et de l'électricité.

Le préavis n° 251 du 2 juillet 1997 sollicitait l'octroi d'un crédit d'investissement destiné à la rénovation du bâtiment principal du Clos des Abbayes, des caves et des dépendances. L'essentiel de ces travaux se sont déroulés en 1998.

Le préavis n° 181 du 26 octobre 2000 sollicitait l'octroi d'un crédit d'investissement destiné à la rénovation du bâtiment principal et de l'appartement de fonction du Clos des Moines. Ces travaux se sont déroulés en 2001.

A noter que ces réaménagements récents ont surtout concerné les caves et les équipements vinicoles. Ces équipements techniques sont aujourd'hui performants.

Actuellement, l'ensemble du secteur viti-vinicole est dans une crise sans précédent (baisse de consommation et mévente) et il est urgent de développer l'accueil de visiteurs dans ces trois domaines viticoles.

La vente directe au domaine par le vigneron doit être maintenue et même développée, car il en va de la viabilité de ces propriétés viticoles pour la propriétaire comme pour son exploitant.

## 4. Descriptif, coût et calendrier des travaux

### 4.1 Chalet-des-Enfants (domaine agricole)

Après la réouverture de l'Auberge à Pâques 2005, qui a marqué le terme de la 1<sup>ère</sup> étape des travaux de restauration de tout le site, la 2<sup>ème</sup> étape concernera exclusivement le rural. Sous l'étiquette « Tourisme vert », le but de ces travaux est de transformer ce bâtiment en un espace multifonctionnel dans lequel on pourra notamment :

- accueillir du public ;
- promouvoir le patrimoine vert de la Ville (forêts, domaines et vignobles) ;  
et le patrimoine culturel et historique qui va avec ;
- présenter les produits du terroir lausannois (par ex. vins, bois, fromage, etc.) ;
- sensibiliser les visiteurs à quelques actions de l'Agenda 21 de la Ville touchant directement lesdits patrimoines.

D'une manière générale, on essaiera de ne pas parler de développement durable au Chalet-des-Enfants mais plutôt d'en faire !

Le Chalet-des-Enfants sera aussi appelé à devenir la porte d'entrée attractive vers laquelle les amateurs « doux » des forêts lausannoises pourraient trouver centralisées toutes les informations qu'ils souhaitent, étant entendu que le centre de Mauverny devrait rester le point de ralliement des sportifs.

Un tel programme n'est pas compatible avec l'actuel statut en zone agricole de toute la clairière. Des études de planification sont actuellement menées par le service d'urbanisme afin de colloquer tout le complexe bâti du Chalet-des-Enfants et ses abords en zone adéquate.

De fait, il est prévu d'aménager au rez-de-chaussée un lieu d'accueil-exposition-animation, un local de réception, un vestiaire et espace de rangement (vélos, skis de fond, etc.). Au 1<sup>er</sup> étage, une salle polyvalente d'une quarantaine de places est projetée, ainsi qu'une cuisine avec réfectoire, deux chambres-bureaux et des sanitaires. Au 2<sup>ème</sup> étage, quatre dortoirs totalisant une trentaine de couchés et séparés par des parois amovibles seront construits autour d'une galerie de distribution. Ces dortoirs permettront notamment d'améliorer l'accueil des classes en forêt en leur permettant, par exemple, de passer la nuit sur place pour pouvoir vivre ensuite un lever du jour au milieu de la forêt.

A l'exemple du Boscal et du pavillon scolaire du Chalet-de-la-Ville, ces aménagements disposeront d'un standing simple et naturel, mettant en évidence les bois certifiés de la Ville, respectant les principes de construction durable et permettant à moindre frais d'éventuels changements d'affectation d'un espace au gré de l'évolution des besoins. Il convient encore de préciser que l'entier du bâtiment sera chauffé avec la nouvelle chaufferie à plaquettes de bois déjà installée lors de la 1<sup>ère</sup> étape des travaux.

Compte tenu de la mesure de planification précitée, ces travaux ne pourront pas débuter avant 2006 et ils s'étaleront sur 2 à 3 ans. Dans l'intervalle, une 3<sup>ème</sup> et dernière étape sera étudiée pour fixer la vocation de l'actuelle écurie, pour préciser les contours d'une nouvelle dépendance qui enveloppera le silo à plaquettes de bois et pour permettre la fin des aménagements extérieurs.

Le coût total des travaux du chapitre 4.1 a été estimé par le service d'architecture à **Fr. 950'000.—**  
soit 780'000 francs pour les travaux de gros-œuvre et 80'000 francs pour le mobilier.

Au vu du caractère tout à fait compatible de ces travaux avec le règlement régissant l'utilisation du fonds communal pour le développement durable, il est prévu que le montant total de ces travaux soit prélevé sur ledit fonds.

#### *4.2 Les Saugealles (domaine agricole)*

Pour les raisons présentées au chapitre 2 et sous l'étiquette « Rénovation et aménagements importants », il est projeté l'aménagement d'un 3<sup>ème</sup> logement dans les sous-combles et les combles de la partie habitable de la ferme. Pratiquement, les deux chambres obsolètes existant dans les sous-combles (2<sup>ème</sup> étage) seront refaites à neuf, une troisième sera construite dans ce qui est actuellement un débarras et une salle de bains sera créée au fond du corridor. Dans les combles, c'est une cuisine avec séjour et réduit qui sera construite. Afin de préserver au mieux l'intimité des trois appartements, la cage d'escalier s'ouvrira sur un nouveau porche d'entrée à créer en façade sud et deux petites cloisons isoleront les corridors. Enfin, une salle de bains sera aménagée dans l'appartement du 1<sup>er</sup> étage qui n'en disposait pas !

Le coût total des travaux du chapitre 4.2. est estimé à **Fr. 260'000.—**

Ces travaux devraient être terminés à mi-2006, soit simultanément à la fin de la construction de l'installation de biogaz. Ils ne devraient pas nécessiter de mesures de planification, mais le Canton ne s'est pas encore formellement prononcé en la matière. Cas échéant, les mesures appropriées seront rapidement mises en œuvre.

#### *4.3 Château Rochefort – Annexe (domaine viticole)*

##### *Chambre d'hôte*

Pour aménager une chambre d'hôte et un petit local de vente, en raison de la vétusté des locaux de l'annexe, il est nécessaire de rénover complètement les installations électriques, les appareils sanitaires courants, les aménagements intérieurs (menuiserie, revêtements de sols, carrelages, peintures).

Le coût total des travaux du chapitre 4.3 est estimé à **Fr. 65'000.—**

Ces travaux pourraient débiter en automne 2005.

#### *4.4 Domaine du Burignon (domaine viticole)*

En date du 20 octobre 2004, le vigneron-tâcheron titulaire du domaine a fait valoir son droit à une retraite anticipée le 1<sup>er</sup> novembre 2005. Une réorganisation et une nouvelle distribution des lieux doivent être entreprise pour l'arrivée de la prochaine famille vigneronne :

1. Un appartement de fonction en totale conformité doit être aménagé dans les locaux existants du bâtiment principal. Une rénovation partielle doit aussi être envisagée pour loger le personnel à l'année ou saisonnier dans ce même bâtiment (l'annexe dite du « Vieux Burignon » où était logé le personnel sera destinée au tourisme vert).

Le coût de ces travaux est devisé à 360'000 francs.

Le changement de vigneron-tâcheron aura lieu au 1<sup>er</sup> novembre 2005, idéalement l'appartement de fonction devrait être prêt à cette date avec pour incidence que les travaux débutent à la fin de l'été 2005.

2. Le « Vieux Burignon » a été rénové il y a une dizaine d'années, et seuls des travaux d'étanchéité et de rafraîchissement de peintures doivent être réalisés pour créer deux chambres d'hôtes.

Le coût de ces travaux est devisé à 30'000 francs.

Ces deux chambres d'hôtes se libéreront (résiliation de contrat des ouvriers-vignerons liés avec l'exploitant actuel) également au changement du 1<sup>er</sup> novembre 2005, les modestes travaux de rafraîchissement pourront se faire en novembre 2005.

3. L'accueil de groupes en intérieur a toujours été difficile au Burignon, car limité à deux petits « réfectoires de vendanges » pouvant recevoir au maximum une quinzaine de personnes. Les potentialités de ce domaine à l'accès et au parcage faciles (par opposition aux deux domaines du Dézaley) doivent permettre l'accueil de groupes d'une cinquantaine de personnes. Des travaux d'aménagement intérieur du rez-de-chaussée sont prévus dans l'actuel appartement du vigneron-tâcheron afin de permettre la création d'une salle de réception ou salle de séminaire/conférence.

Le coût de ces travaux est devisé à 255'000 francs.

Ces travaux ne pourront commencer qu'après le départ définitif du vigneron-tâcheron actuel, soit dès le début de l'année 2006.

Coût total du chapitre 4.4.

**Fr. 645'000.—**

#### *4.5 Abbaye de Mont (domaine viticole)*

En raison de la vétusté du carnotzet actuel avec un vieux chauffage peu performant, un seul et unique sanitaire et l'absence totale d'une cuisine de préparation, il n'est possible de satisfaire ni au standard des réceptions qui sont demandées actuellement, ni aux exigences de la LADB.

Il est donc prévu de poser une nouvelle installation de chauffage à gaz, des appareils sanitaires courants et une cuisine équipée. Le carnotzet très sombre actuellement sera plus lumineux avec la création d'une fenêtre supplémentaire. Il est aussi nécessaire de rénover complètement les installations électriques et les aménagements intérieurs (menuiserie, revêtements de sols, carrelages, peintures).

#### 4.5. Création d'une salle de réception

Le coût de ces travaux est devisé à

**Fr. 255'000.—**

Ces travaux pourraient débiter 2006.

*Récapitulatif des coûts*

4.1. Chalet-des-Enfants	Fr.	950'000.—
4.2. Les Saugealles	Fr.	260'000.—
4.3. Château Rochefort	Fr.	65'000.—
4.4. Domaine du Burignon	Fr.	645'000.—
4.5. Abbaye de Mont	Fr.	<u>255'000.—</u>
Coût total estimatif	<b>Fr.</b>	<b>2'175'000.—</b>

**5. Aspects financiers***5.1. Plan des investissements*

Une somme de 1'950'000 francs est inscrite au plan des investissements pour les années 2005 et 2006. La différence (dépassement de 225'000 francs) s'explique par l'évolution des projets par rapport aux intentions de départ. Il n'était initialement pas prévu d'aménager des dortoirs au Chalet-des-Enfants ni d'avoir à faire face au départ du vigneron du Burignon. Par ailleurs, il est d'ores et déjà décidé que ce dépassement viendra en diminution du montant de 1'200'00 francs figurant au plan des investissements pour la création d'un parc naturel dans les forêts du Jorat puisque certains équipements de ce dernier sont intégrés dans le présent préavis (par ex. dortoirs).

*5.2 Rentabilité de l'investissement*

## a. Domaines

## Chalet-des-Enfants

Les travaux projetés marquent un changement d'affectation du rural concerné qui ne sera plus dévolu à l'agriculture mais à la présentation et à la promotion du patrimoine vert de la Ville. Dès lors, ce bâtiment ne pourra plus générer de loyer, sinon de minimes redevances ponctuelles. Quant aux charges de fonctionnement, elles seront réduites au maximum et comptabilisées sur le budget courant. Vu ce qui précède, l'entier des 950'000 francs sera financé par le Fonds du développement durable.

## Les Saugealles

Compte tenu de la valeur au bilan du domaine des Saugealles (patrimoine financier) et du contexte actuel de l'agriculture en Suisse et dans le monde, les travaux projetés, même s'ils visent à l'aménagement d'un 3<sup>ème</sup> logement, s'apparentent pour une bonne part à des travaux d'entretien différé. Cette part est estimée à 204'000 francs et sera amortie en 20 ans. Quant au solde de 56'000 francs considéré comme travaux de plus-value, il fait passer la valeur au bilan du domaine à 1'300'000 francs et sera couvert par la perception d'un nouveau revenu locatif.

## b. Vignobles

### Château Rochefort

L'entier des 65'000 francs représente les frais d'entretien différé et sera amorti.

### Domaine du Burignon

Une part des travaux de rénovation de l'appartement et la création d'une salle de réception, estimée à 345'000 francs, constitue une plus-value pour les domaines viticoles et sera portée à ce titre en augmentation de la valeur au bilan de ce dernier.

Quant au solde de 300'000 francs, il représente les frais d'entretien différé et sera amorti.

### Abbaye de Mont

Une part des travaux de création d'une salle de réception, estimée à 152'000 francs, constitue une plus-value pour les domaines viticoles et sera portée à ce titre en augmentation de la valeur au bilan de ce dernier.

Quant au solde de 103'000 francs, il représente les frais d'entretien différé et sera amorti.

## 5.3. Charges financières et d'exploitation

Les charges financières supplémentaires s'établiront ainsi :

### a. Domaines agricoles

#### Chalet-des-Enfants

- entier du montant de 950'000 francs à 4.25 % et amortissement en 20 ans (pris en charge par le Fonds du développement durable) Fr. 71'500.—

#### Les Saugealles

- partie portée au patrimoine financier  
56'000 francs à 4.25 % Fr. 2'400.—
- partie portée au patrimoine administratif  
204'000 francs à 4.25 % et amortissement en 20 ans Fr. 15'300.—

## b. Domaines viticoles

## Château Rochefort

- montant porté au patrimoine administratif  
65'000 francs à 4.25 % + amortissement en dix ans Fr. 8'100.—

## Domaine du Burignon

- partie portée au patrimoine financier  
345'000 francs à 4.25 % Fr. 14'700.—
- partie portée au patrimoine administratif  
300'000 francs à 4.25 % + amortissement en dix ans Fr. 37'400.—

## Abbaye de Mont

- partie portée au patrimoine financier  
152'000 francs à 4.25 % Fr. 6'500.—
- partie portée au patrimoine administratif  
103'000 francs à 4.25 % + amortissement en dix ans Fr. 12'900.—

## Total annuel

Fr. 168'800.—**6. Agenda 21 – Aspects énergétiques**

Vus globalement, tous les travaux présentés plus haut participent au maintien et à la restauration de fermes et domaines appartenant au patrimoine construit de la Ville tout en visant à conserver la viabilité des exploitations qui s'y rattachent ; en ce sens, ils s'inscrivent tout à fait dans les objectifs figurant à l'Agenda 21 de la Ville. De plus, la vocation future du Chalet-des-Enfants pourrait permettre qu'il devienne une vitrine de projets de la Ville en faveur du développement durable.

Quant au respect de standards de construction durable, il va sans dire que s'agissant de projets émanant du service des FoDoVi, la promotion du bois de la Ville, à tout le moins de bois indigènes, sera privilégiée.

Sous l'angle « énergétique », il est rappelé :

- que le Chalet-des-Enfants est déjà équipé d'un chauffage à plaquettes de bois installé lors de la 1<sup>ère</sup> étape des travaux ;
- qu'il est prévu de chauffer toute la partie habitable des Saugealles avec la chaleur produite par l'installation de biogaz projetée ;
- et qu'un chauffage à gaz sera posé à l'Abbaye de Mont.

A ces choix, s'ajoute la mise en œuvre de mesures constructives modernes afin d'améliorer notamment l'isolation des fenêtres et des parois extérieures des bâtiments.

## 7. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2005/33 de la Municipalité, du 19 mai 2005 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit-cadre de 2'175'000 francs destiné à couvrir les frais d'entretien différé de divers domaines agricoles et viticoles et à mettre en place des offres de tourisme vert, dont:
  - a) 56'000 francs seront portés au débit du compte "immeubles du patrimoine financier - domaines" à titre de plus-value;
  - b) 1'154'000 francs seront portés en augmentation des investissements du patrimoine administratif à amortir (domaines);
  - c) 497'000 francs seront portés au débit du compte "immeubles du patrimoine financier - vignobles" à titre de plus-value;
  - d) 468'000 francs seront portés en augmentation des investissements du patrimoine administratif à amortir (vignobles)
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de :
  - a) 10'200 francs par le budget de culture, sports, patrimoine, Service des forêts, domaines et vignobles, rubrique 3201.331 ainsi que par un prélèvement unique de 950'000 francs sur le Fonds du développement durable;
  - b) 46'800 francs par le budget de culture, sports, patrimoine, Service des forêts, domaines et vignobles, rubrique 3202.331;
3. de faire figurer sous la rubrique 3201.390 et 3202.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

*Daniel Brélaz*

Le secrétaire :

*François Pasche*